

le Sauverois

MUNICIPAL

Édition printemps 2025



2 Mot du maire | **3** C'est quoi, un budget participatif? | **4** Travaux de voirie : Foire aux questions

6 Une dernière ligne droite pour la réfection du chemin du Lac-Millette | **8** Des expositions artistiques à longueur d'année

9 Consultez les conditions de sentiers et de patinoires en temps réel...ou presque!

10 Pourquoi s'abonner au service d'alertes à la communauté? | **12** Saint-Sauveur, engagée pour l'environnement

13 Saint-Sauveur veille sur son eau potable | **14** Rappels

Ville de
Saint-Sauveur



vss.ca



Merci à chacun de vous

Chers Sauverois, chères Sauveroises,

Vous le savez probablement déjà : à l'aube des élections municipales générales, j'ai pris la décision de ne pas me présenter pour un quatrième mandat à la mairie de la Ville de Saint-Sauveur. Devant le temps qui passe à une vitesse effarante, j'ai fait le choix de confier les rênes de notre belle ville à une nouvelle génération de leaders afin de consacrer plus de temps et d'énergie à ma famille. Après près de 12 ans en poste, je suis très fier de mon legs à Saint-Sauveur.

Durant mon mandat, j'ai eu l'honneur de travailler avec une équipe dévouée et passionnée pour réaliser de nombreux projets qui ont transformé notre communauté. Je n'ai qu'à penser au nouveau skatepark, au centre sportif, au réseau de sentiers en devenir ou à la future salle de spectacle, et je sais que je laisse derrière moi un milieu de vie vibrant, qui offre désormais à ses citoyens un espace de qualité à leur image où s'épanouir et élever leur famille.

Ce fut un honneur de vous côtoyer, que ce soit lors des déjeuners du maire ou simplement en faisant mes courses, et de vous servir. À la fin de cette année, je remettrai l'avenir de la Ville entre les mains de mon successeur et de ses conseillers. Je crois en la démocratie : je suis convaincu que vous élirez un parti qui saura vous écouter et faire de Saint-Sauveur un environnement à votre image.

D'ici là, c'est avec plaisir que j'échangerai avec vous lors du déjeuner du maire le 1^{er} juin, dans le hall de l'hôtel de ville. Le 24 mai, je vous invite également à assister à la nouvelle mouture de notre traditionnelle Journée de l'environnement, qui se déroulera cette année au parc Georges-Filion. Notre programmation renouvelée proposera des ateliers, des spectacles et des activités pour toute la famille. Cet événement sera l'occasion de célébrer notre engagement commun pour la protection de notre planète et de découvrir des solutions innovantes pour un avenir plus vert.

Ne manquez pas non plus l'inauguration du parc Camille-Michel le 5 juin prochain. Véritable vitrine exposant les principes d'aménagement les plus innovants en matière de développement durable, le parc vous offrira un espace de détente et de loisirs unique, dont la flore et les installations sont conçues pour améliorer la résilience du milieu face aux changements climatiques.

Votre confiance et votre engagement ont été essentiels pour mener à bien ces projets ambitieux, et je tiens à remercier chacun d'entre vous. Je suis convaincu que notre ville continuera de prospérer et de se développer sous la direction de la prochaine équipe municipale.

Ensemble, nous avons accompli de grandes choses, et je suis certain que l'avenir nous réserve encore de belles surprises.

Avec toute ma gratitude,

Jacques Gariépy

Maire de Saint-Sauveur

C'est quoi, un budget participatif?

Comme annoncé en début d'année dans le budget municipal, une somme de 260 000 \$ est réservée à titre de budget participatif. Mais qu'est-ce qu'un budget participatif?

Un budget participatif est un processus démocratique qui permet aux citoyens de décider directement de l'affectation d'une partie du budget public. Il renforce la participation citoyenne, favorise la transparence et contribue à répondre plus efficacement aux besoins locaux. Les habitants d'une communauté peuvent alors proposer des projets et indiquer leurs préférés, et les projets les plus populaires sont financés et réalisés.

Montréal, Saint-Paul, Sainte-Anne-des-Plaines, Thetford Mines et Québec sont quelques exemples de villes qui ont mis en place cette forme de consultation citoyenne.

À titre indicatif, voici quelques projets qui pourraient être soumis :

- 01. Créer une murale collective** mettant en vedette les talents locaux pour égayer le centre-ville
- 02. Installer des panneaux solaires sur le toit d'une école** pour réduire les coûts énergétiques et promouvoir les énergies renouvelables
- 03. Moderniser la bibliothèque publique** avec de nouveaux meubles, des ordinateurs et des espaces de lecture confortables
- 04. Installer une via ferrata sur la paroi du Cap Molson** incluant l'étude de faisabilité, la conception, les équipements, l'installation et la maintenance
- 05. Organiser un marché de Noël en hiver et des marchés publics en été** incluant la logistique, le personnel, la promotion et l'animation

Maintenant, à vous de rêver! Qu'est-ce qui améliorerait la qualité de vie à Saint-Sauveur ou qui répondrait à un besoin spécifique de la communauté sauroise?

Surveillez notre page Facebook et le vss.ca pour le lancement de la consultation!



Travaux de voirie : Foire aux questions

« La circulation est bloquée pendant des jours! » « Il y a constamment des travaux dans les rues! » « Il y a bien d'autres rues qui devraient être refaites avant celle-ci! » Les travaux de voirie suscitent chaque été leur lot de questions. En prévision de cet été, on y répond.



Comment les secteurs à asphalter sont-ils choisis?

Afin de sélectionner les rues qui feront l'objet d'une réfection, la Ville évalue chaque route en fonction :

- De sa longueur
- Du nombre de résidences qui s'y trouvent
- De son niveau de dégradation
- De l'évolution des dommages causés par les variations de température et le salage en hiver
- Du nombre de réparations effectuées
- De l'efficacité du drainage
- Du nombre de véhicules qui y passent chaque jour

Ce dernier critère, de même que leur emplacement, a une grande influence sur le niveau de priorité d'une rue.

Pourquoi ces travaux ne sont-ils réalisés que maintenant?

Les segments ciblés en 2025, qui totalisent un peu plus de 2 km, datent de 1984 à 2004 et, en raison des réfections superficielles effectuées dans le passé, ont atteint la fin de leur cycle de vie. De plus, le drainage déficient déforme la fondation de ces rues, surtout lors de changements brusques de température. Repousser les travaux causerait plus de fissures et de nids-de-poule, et la fondation routière continuerait de se détériorer, entraînant de futures réparations beaucoup plus coûteuses. Aujourd'hui, les travaux sont planifiés en tenant compte du drainage et des matériaux les mieux adaptés, assurant ainsi des rues solides et durables.

Les travaux vont-ils durer tout l'été et causer des embouteillages?

Nos équipes ont planifié les travaux de façon à limiter les impacts sur la circulation locale et la saison touristique estivale. Étala sur deux mois, le phasage a été élaboré en planifiant les interventions l'une à la suite de l'autre, de manière à offrir des détours fluides et à minimiser les entraves.

Pourquoi ne pas réaliser ces travaux de nuit pour réduire l'impact sur la circulation?

Travailler de nuit multiplierait le coût des travaux, poserait des enjeux de sécurité pour les ouvriers, et n'offre qu'une visibilité partielle sur le chantier. Et c'est sans compter le bruit que causerait un chantier nocturne dans un quartier résidentiel!

Est-ce que ces travaux entraîneront une augmentation des taxes municipales?

Ces travaux sont prévus au Programme triennal d'immobilisations pour l'année 2025 et seront financés grâce à des fonds dont la Ville dispose déjà. Il n'y aura donc aucun impact sur le compte de taxes 2026.

Cet été, l'écocentre se refait une beauté!

Finis, les clous qui se camouflent dans le gravier et causent des crevaisons! Le sol de l'écocentre sera asphalté cet été. L'accueil sera également relocalisé du côté conducteur afin d'optimiser le service aux citoyens.

Tronçons routiers ciblés cet été



Une dernière ligne droite pour la réfection du chemin du Lac-Millette

Le printemps lancera la deuxième phase de la réfection du chemin du Lac-Millette, important axe commercial et résidentiel. Cette dernière étape permettra de finaliser un projet d'envergure qui améliorera grandement la qualité de vie des résidents et des commerçants du secteur.

Des interventions ciblées pour une finition soignée

Contrairement à la première phase, qui impliquait des travaux lourds et prolongés, cette deuxième étape consistera principalement en de légères interventions visant à offrir un chemin sécuritaire et esthétique. Parmi les interventions prévues :

- La deuxième couche de pavage sera étendue, afin d'uniformiser et de solidifier la chaussée. Cette dernière étape est essentielle pour assurer la longévité de la route et offrir une conduite optimale aux automobilistes.
- Des passages en pavé uni seront installés pour assurer la sécurité des piétons. Ces passages seront aménagés à des points névralgiques : quatre seront situés à l'intersection de la rue Saint-Denis et du chemin du Lac-Millette, tandis que deux autres seront installés entre le restaurant Petinos et le Manoir Saint-Sauveur.
- Des aménagements paysagers viendront harmoniser l'ensemble et répondre aux objectifs de verdissement et d'embellissement des zones commerciales.
- Le marquage au sol, dernière touche essentielle pour assurer une signalisation claire et efficace, viendra finalement clore ce projet d'envergure.

Peu de contraintes pour les citoyens et les commerces

Le chemin du Lac-Millette ne sera fermé que pour de courtes périodes, d'un jour au maximum, et seulement lorsque cela sera absolument nécessaire. Le reste du temps, la circulation sera maintenue afin de permettre aux citoyens et à la clientèle des commerces de vaquer à leurs occupations avec un minimum de désagréments.

Sensible aux réalités du milieu commercial, la Ville tient à rassurer les commerçants du secteur. Elle prévoit notamment communiquer les dates précises des fermetures temporaires bien avant le début des travaux. De plus, dans l'optique d'assurer une communication fluide et réactive, la ligne téléphonique créée lors de la première phase pour permettre aux commerçants de poser leurs questions et partager leurs préoccupations en lien avec les travaux, demeurera en vigueur.

Avec cette ultime phase, la Ville met un point final à un chantier d'envergure qui aura nécessité la collaboration de tous, et qui laissera derrière lui un véritable boulevard urbain favorisant le transport actif, composé d'infrastructures améliorées, plus sécuritaires et plus agréables à emprunter.

Si les travaux d'envergure représentent toujours un défi, ils sont aussi une opportunité de moderniser et de pérenniser nos infrastructures pour les années à venir. Cette réfection du chemin du Lac-Millette concrétise la vision de la municipalité, soit d'offrir aux Sauverois des routes et des espaces urbains adaptés à leurs besoins, où sécurité, durabilité et esthétique vont de pair.

Au cours des prochains mois, surveillez l'évolution du projet au moyen de nos canaux de communication habituels. En attendant, une chose est certaine : la fin des travaux approche, et avec elle, la promesse d'une circulation plus fluide et d'un milieu de vie embelli.



Des expositions artistiques à longueur d'année

À la fin de l'année 2024, la Ville a adopté sa politique d'exposition temporaire d'œuvres d'art dans l'optique de développer une programmation annuelle d'arts visuels mettant en valeur les talents locaux dans ses espaces municipaux.

Ainsi, les artistes professionnels, semi-professionnels et non professionnels domiciliés sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut et exerçant leur art sur ce même territoire sont invités à proposer leurs œuvres dans le cadre d'un appel à projets deux fois par année. Le tout premier appel à projets, diffusé sur nos plateformes numériques, s'est d'ailleurs tenu du 11 février au 30 mars. Le prochain est prévu pour janvier 2026.

Les expositions temporaires se tiendront dans le hall de l'hôtel de ville, au Chalet Pauline-Vanier et à la bibliothèque, selon les heures d'ouverture de chaque bâtiment. Chaque exposition sera en place pour une période maximale de quatre mois, soit de janvier à avril, de mai à août, ou de septembre à décembre.

Les œuvres que vous pourrez admirer peuvent appartenir aux disciplines des arts visuels et des arts médiatiques telles que la peinture, la photographie, les techniques mixtes, la sculpture, la gravure, les arts graphiques, les nouveaux médias, le 2D, le 3D, etc.

Demeurez à l'affût pour connaître les détails du lancement de la première exposition, prévue dès le mois de mai!

Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité et la logistique des expositions, numérisez le code QR ci-contre ou rendez-vous au vss.ca.



Consultez les conditions de sentiers et de patinoires en temps réel... ou presque!

Il n'est désormais plus nécessaire de contacter la ligne Info-Patinoire ou risquer de se buter à une patinoire fermée.

Dorénavant, les conditions des patinoires, des sentiers glacés, des sentiers de randonnée et de raquettes ainsi que de l'aire de glissade sont affichées au vss.ca, et mises à jour en temps réel par nos employés. Pendant la saison estivale, ce sont les conditions des sentiers de randonnée qui y seront affichées.

Ce virage s'inscrit dans une volonté municipale de moderniser nos canaux de communication afin d'offrir à nos citoyens et visiteurs une information à jour en tout temps et rapidement accessible. De plus, en emboîtant le pas aux nombreuses autres municipalités qui exploitent déjà la plateforme ou qui ont entamé leur migration, nous contribuons à uniformiser la communication sur les conditions des sentiers, patinoires et aires de glisse dans la région.

Pour consulter les conditions, rendez-vous sur la page Infrastructures hivernales, ou accédez-y via les Liens rapides, situés dans le coin supérieur droit de la page d'accueil du vss.ca.



Pourquoi s'abonner au service d'alertes à la communauté?

Instauré en 2017, le service d'alertes à la communauté est un service automatisé par lequel la Ville envoie les informations cruciales et les mesures à prendre en cas d'urgences de toutes sortes, et ce, gratuitement. D'un simple avis d'ébullition à un ordre d'évacuation en cas de sinistre, une large diversité d'information peut être rapidement acheminée aux résidents d'adresses spécifiques ou à l'ensemble de la population :

- Coupure d'eau
- Avis d'ébullition
- Avis de réduction de la consommation d'eau potable en période de canicule
- Rinçage du réseau d'aqueduc
- Récupération du réseau d'égout sanitaire
- Tests à la fumée
- Mesures de sécurité en cas de sinistre
- Ordre d'évacuation en cas de fuite de gaz ou d'incendie



Nous n'avons qu'à penser au derecho qui a ravagé le sud de l'Ontario et le Québec en mai 2022. « Face aux innombrables arbres et branchages qui encombraient les fils électriques, les citoyens avaient le réflexe de couper ce qu'ils pouvaient, risquant ainsi de s'électrocuter. Avec le service d'alerte à la communauté, nous avons pu aviser instantanément l'ensemble des citoyens abonnés de se tenir loin de la végétation se trouvant près des fils électriques », se remémore Lucka Plouffe, directeur du Service de sécurité publique et incendie.

Le service d'alertes à la communauté permet à la Ville d'entrer en contact presque instantanément avec sa population. Il contribue ainsi à réduire le délai d'action de façon notable lorsque des mesures préventives ou des consignes de sécurité doivent être prises, ce qui fait souvent la différence dans des situations critiques. Beaucoup moins long et fastidieux que le porte-à-porte!

« Chaque citoyen, sans exception, doit s'inscrire à ce service gratuit. Il ne faut pas compter sur ses voisins, sa famille, ses amis ou le bouche-à-oreille : il faut être autonome », ajoute M. Plouffe.

Vous êtes inscrit?

Assurez-vous que votre dossier est à jour!

01. Numérisez le code QR au bas de la page ou rendez-vous au citoyen.vss.ca
02. Cliquez sur le bouton bleu Connexion, situé dans le coin supérieur droit
03. Entrez vos identifiants de connexion, puis cliquez sur Se connecter
04. Accédez à votre profil en cliquant sur la pastille de votre nom dans le coin supérieur droit, puis sur Mon profil, ou en cliquant sur Mon compte, puis sur Mon profil dans la colonne de gauche
05. Vérifiez si les numéros de téléphone et les adresses inscrits à votre profil sont à jour

Vous n'êtes pas inscrit?

Il n'est jamais trop tard pour rectifier la situation!

Les alertes peuvent vous être acheminées de trois manières, dont le choix vous revient au moment de votre inscription :

- Par appel automatisé
- Par message texte
- Par courriel

Si vous avez un courriel, numérisez le code QR ci-dessous ou rendez-vous au citoyen.vss.ca et créez votre compte en suivant les instructions.



Si vous n'avez pas de courriel :

01. Rendez-vous au vss.ca/alertes
02. Cliquez sur le bouton *Envoyer mes coordonnées*
03. Remplissez le formulaire
04. Cliquez sur *Envoyer*

Notre équipe se chargera de compléter votre inscription selon les informations fournies dans le formulaire.

Pour toute question concernant le service d'alertes ou pour obtenir de l'assistance lors de votre inscription, composez le 450 227-0000, poste 2100.



Saint-Sauveur, engagée pour l'environnement

La Ville est très fière d'avoir reçu en janvier la certification Municipalité Éco-consciente par le programme Municipalité Éco-connectée, une initiative d'Éco-corridors laurentiens. Cette reconnaissance met en lumière les nombreuses actions réalisées et les mesures réglementaires adoptées pour permettre un aménagement du territoire sensible à la préservation des milieux naturels, de la biodiversité et de la connectivité écologique.

« Recevoir cette certification démontre que nos actions résonnent dans la région des Laurentides et sont saluées par nos pairs. Avec l'embauche d'Émie Labonté-David, notre nouvelle coordonnatrice en environnement, nous prévoyons continuer à multiplier nos actions en 2025 », mentionne Brigitte Voss, directrice de l'environnement et du développement durable.

Quelques projets pour 2025

- Ramener les Rendez-vous de la biodiversité (d'ailleurs, ne manquez pas le prochain, le 12 avril, au cours duquel Québec Oiseaux présentera divers moyens d'attirer et de protéger les oiseaux au jardin!)
- Offrir des formations sur la conservation volontaire et ses avantages
- Informer sur les pratiques horticoles favorables à la biodiversité
- Proposer aux promoteurs et aux entrepreneurs des outils pour limiter l'érosion sur les chantiers de construction
- Élaborer et adopter une politique pour des événements écoresponsables
- Adopter notre politique de l'arbre
- Élaborer et adopter notre Plan directeur du Grand Ruisseau
- Installer des nichoirs au parc John-H.-Molson

Surveillez le vss.ca et notre page Facebook pour en savoir plus sur ces projets!



Le saviez-vous?

Depuis 2021, nous avons notamment :

- Adopté le Plan de conservation des milieux naturels
- Cartographié les noyaux de conservation présents sur le territoire et les corridors écologiques incluant une zone tampon de 5 km hors des limites territoriales
- Entrepris l'inventaire des espèces d'amphibiens et de reptiles présentes dans le bassin versant du Grand Ruisseau
- Mis en place une subvention destinée aux citoyens pour la plantation d'arbres dans le périmètre urbain et sur les rives
- Mis en œuvre la campagne Biodiversité en tête, qui inclut plusieurs actions de protection de la biodiversité et d'événements de sensibilisation pour les Sauverois et les Sauveroises
- Réaménagé le parc Camille-Michel pour favoriser son adaptation aux changements climatiques (ne manquez pas l'inauguration du parc le 5 juin!)
- Installé des pancartes de traverses de tortues au Lac Prévost

Saint-Sauveur veille sur son eau potable

Saviez-vous que les municipalités de Saint-Jérôme, Prévost, Piedmont, Sainte-Adèle, Val-Morin, Val-David, Sainte-Agathe-des-Monts et Sainte-Lucie-des-Laurentides partagent toutes la même source d'eau potable? Il s'agit de la rivière du Nord. À Saint-Sauveur, l'eau potable n'est pas puisée directement dans la rivière du Nord, mais plutôt dans des nappes phréatiques situées à Piedmont.

« Bien que nos sources d'eau potable ne soient pas influencées par la qualité de l'eau de la rivière du Nord, on ne pouvait pas rester les bras croisés face aux enjeux détectés lors d'analyses de vulnérabilité. Il est crucial de protéger cette ressource et de prendre les mesures nécessaires pour garantir un approvisionnement sûr et durable aux citoyens et aux générations futures », souligne Sébastien Bouchard, directeur du Service du génie.

C'est pourquoi nous sommes très fiers de collaborer depuis janvier 2024 avec ces municipalités et Abrinord, l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord, pour élaborer un Plan de protection des sources d'eau potable. L'objectif : garantir la qualité et la quantité de l'eau potable pour les prochaines générations. Ce partenariat intermunicipal permet de coordonner nos actions, de mutualiser nos ressources et d'harmoniser nos responsabilités dans la mise en œuvre d'un plan commun.



« La responsabilisation des municipalités dans ce projet par rapport à la protection de l'eau, de l'amont vers l'aval de la rivière du Nord, doit être saluée », ajoute Brigitte Voss, directrice du Service de l'environnement et du développement durable. « Une gestion intégrée et collaborative de la ressource en eau entre les municipalités est la seule façon d'obtenir des résultats probants et durables. »

Les priorités à l'étude incluent la gestion des eaux usées des installations septiques individuelles, municipales et industrielles, la disponibilité et la quantité d'eau, l'adaptation aux inondations, l'entretien des routes, le transport et l'entreposage sécuritaire des hydrocarbures, ainsi que la gestion des sites contaminés.

Au moment d'écrire ces lignes, les collaborateurs de ce projet attendent une réponse du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, auquel a été soumise une demande de subvention dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable.

Une remise en état prévue pour le réseau d'aqueduc

Cette priorité de préservation résonne également dans l'entretien de notre réseau d'aqueduc. En effet, afin de consolider ses actions face aux nombreux bris d'aqueduc, nous peaufinons actuellement notre Plan directeur de l'aqueduc, qui doit être dévoilé au mois d'avril. Élaboré dans l'optique de pérenniser les conduites d'eau potable, ce plan directeur spécifiera les secteurs qui feront l'objet de réfection. Cette planification, bien qu'elle demeure sujette à changements, est prévue jusqu'en 2070.

Une séance d'information à cet effet est d'ailleurs prévue au mois de mai. Surveillez le vss.ca et notre page Facebook pour connaître la date.

Nous embauchons!

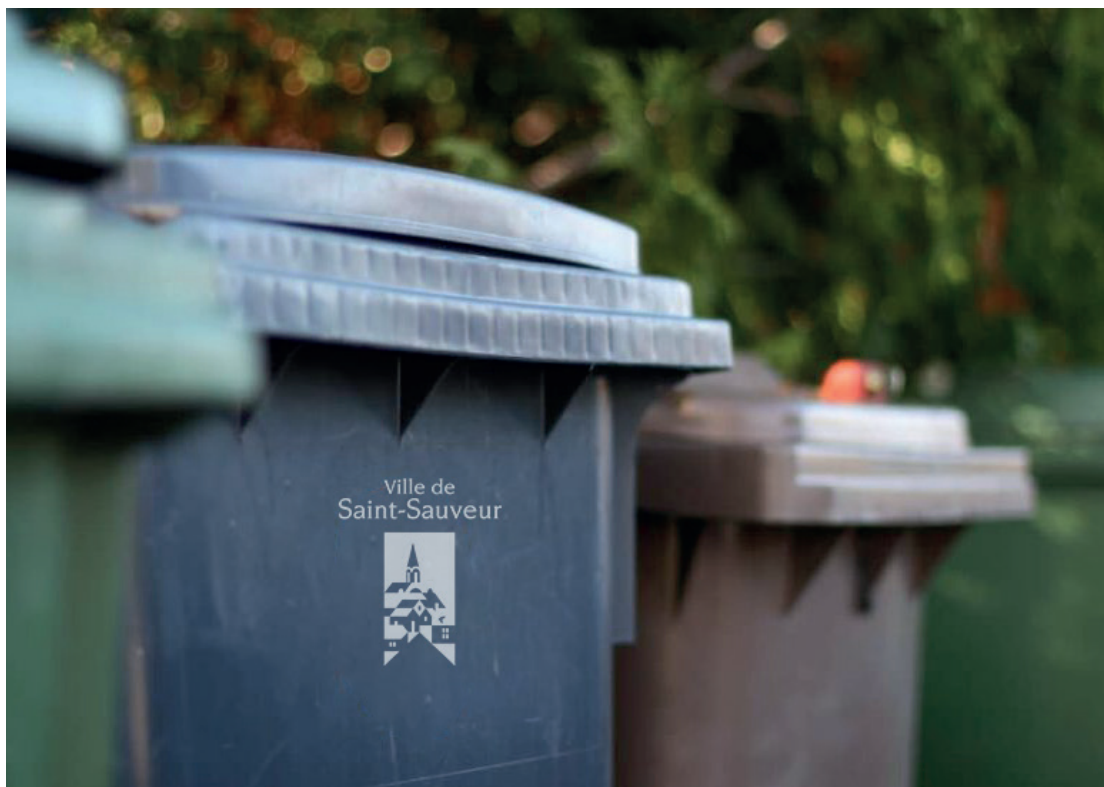
À la recherche d'un emploi saisonnier pour cet été? Vous aimeriez que votre jeune profite de ses vacances scolaires pour se bâtir une expérience professionnelle avant de regagner les bancs du cégep ou de l'université? Consultez le vss.ca/emplois, nous avons probablement le poste parfait!

Problèmes de collecte?

En tant que gestionnaire des collectes de matières résiduelles à Saint-Sauveur, la MRC des Pays-d'en-Haut est votre meilleur allié lorsque votre bac ou votre conteneur n'a pas été vidé, que votre bac est brisé ou non conforme, ou si votre résidence a besoin d'un bac.

Pour déposer une requête, numérisez le code QR ci-contre ou :

01. Rendez-vous au lespaysdenhaut.com
02. Cliquez sur *Services aux citoyens*
03. Sélectionnez *Environnement*
04. Cliquez sur *Matières résiduelles/GMR*
05. Sélectionnez *Formulaire de requêtes*



Posez vos questions en ligne

Depuis l'automne 2024, vous pouvez assister aux séances du conseil municipal depuis le confort de votre salon, puisque celles-ci sont maintenant diffusées en direct sur notre page Facebook. Mais saviez-vous que dorénavant, vous pouvez poser une question au conseil même si vous ne pouvez assister à la séance à l'hôtel de ville?

Depuis le 18 février, il est effectivement possible de soumettre votre question en ligne jusqu'à midi, le vendredi précédant la séance, via un formulaire. Votre question sera ensuite lue lors de la séance, pendant la première période de questions, et nous y répondrons en direct. Les captations des séances sont également disponibles en rattrapage dans les 24 heures suivant la fin de la séance, au vss.ca, dans la page Séances du conseil municipal. La période de questions étant d'une durée maximale de 30 minutes, les questions qui n'auront pas pu être abordées le seront lors de la séance suivante.

Quant aux questions posées en direct sur Facebook, nous y répondrons à même la publication si possible, ou elles seront abordées lors de la séance suivante.

Pour poser une question en ligne, numérisez le code QR ci-contre ou rendez-vous au vss.ca/question.

Pour plus d'information, contactez-nous au citoyens@vss.ca.



Votre programmation de loisirs et d'événements dans un nouveau format



Peut-être avez-vous remarqué que votre programmation de cours, d'événements et d'activités de loisirs, arrivée dans votre boîte aux lettres dans la semaine du 3 mars, s'était refait une beauté? Utilisant moins de papier, ce nouveau format est un accès renouvelé et plus écoresponsable aux informations essentielles de vos cours et événements favoris.

Pour des copies supplémentaires, présentez-vous au comptoir de service aux citoyens de l'hôtel de ville ou au comptoir d'accueil du Chalet Pauline-Vanier pendant les heures ouvrables. Ou consultez le vss.ca!

Êtes-vous abonné à notre infolettre?

Notre infolettre hebdomadaire est diffusée tous les vendredis. Si vous n'y êtes pas abonné, il est temps de corriger la situation! Pourquoi? Parce que c'est un moyen simple de :

01. Rattraper les nouvelles de la semaine
02. Savoir quel événement ou quelle activité ajouter à votre agenda
03. Bénéficier d'une foule de rappels pertinents, de notre part comme de celle de nos partenaires

Abonnez-vous au bas de la page d'accueil du vss.ca.

Ville de
Saint-Sauveur



VSS.ca